

CER-2022

SOS EDUCATION - 25 Rue de Ponthieu 75 008 PARIS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (Règl. ANC 2018-06 art. 432-17 ; Arrêté 22-5-2019)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSION SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	463 577	413 743	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	435 070	337 342
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 589	7 105			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	102 676	160 490			
TOTAL DES EMPLOIS	579 843	581 338	TOTAL DES RESSOURCES	435 070	337 342
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 595 079		2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 602 330	
5 - REPORT DES FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	144 773	243 996
TOTAL	2 174 922	581 338	TOTAL	2 182 173	581 338

CROD-2022

SOS EDUCATION - 25 Rue de Ponthieu 75 008 PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (ANC 2018-06 art. 432-2)

A-Produits et charges par origine et destination	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	435 070	435 070	337 342	337 342
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	94 314		6 547	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 602 330			
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	2 131 714	435 070	343 889	337 342
Charges par destination 1 -				
Missions sociales				
1.1 Réalisées en France	463 577	463 577	413 743	413 743
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				

- Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	13 589	13 589	7 105	7 105
2 - Frais de recherche de fonds	204 241	102 676	167 037	160 490
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 595 079			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement				
4 - Dotations aux provisions et dépréciations 5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	2 276 487	579 843	587 885	581 338
Excédent ou déficit	-144 773	-144 773	-243 996	-243 996

SOS EDUCATION - 25 Rue de Ponthieu 75 008 PARIS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (ANC 2018-06 art. 432-2)

B - Contributions volontaires en nature	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours public en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL				

Annexe-CER-2022

Annexe au compte d'emplois et ressources 2022

L'association a pour objet et missions sociales de :

- Défendre et promouvoir les droits des élèves, des parents d'élèves et des enseignants par tous moyens légaux ;
- Rassembler tous les citoyens qui souhaitent obtenir une amélioration du système d'enseignement français, notamment par l'organisation de campagnes, de référendum et de pétitions sur des points précis de la politique éducative, à l'échelle locale et nationale, afin d'orienter les décisions législatives dans l'intérêt des enfants ;
- Organiser des campagnes d'information et de mobilisation en vue d'une telle amélioration, et notamment par des actions de sensibilisation et d'information du grand public sur les questions éducatives et scolaires, par la diffusion de documentation sur tous formats, papier ou électronique, de sondages et d'enquêtes, et par l'information des décideurs politiques sur les questions éducatives et scolaires, par le biais d'envoi de documentation, de rencontres personnelles, et de réunions d'information ;
- Étudier les différents systèmes d'enseignement existants et informer les citoyens sur les solutions adoptées par d'autres pays ;
- Analyser les options économiques qui permettent d'élever le niveau culturel et garantir la sécurité des personnes dans les établissements scolaires ;
- Prendre des initiatives sous toutes formes légales pour améliorer l'instruction et l'éducation des enfants en France, notamment par le soutien à d'autres associations ou fondations à but éducatif, la prise de participation dans des entités dont les activités sont conformes à l'objet associatif de SOS Education et le financement de bourses pour les familles défavorisées ayant des enfants à besoins éducatifs particuliers nécessitant leur scolarisation hors de la sectorisation scolaire ;
- Favoriser directement ou indirectement, sous toute forme de communication, l'édition, la diffusion et la promotion de tous ouvrages, toutes documentations, publications ou informations permettant d'améliorer l'enseignement, notamment par le financement de projets éditoriaux participant à promouvoir les meilleurs méthodes et manuels d'enseignement dans les écoles ;
- De gérer les ressources dont elle disposera à cet effet ;
- D'effectuer toute démarche, de réaliser toute opération, détenir tout bien immobilier ou mobilier nécessaire à son activité ou ayant un lien direct ou indirect avec l'objet social précédemment décrit ;
- D'agir en justice, tant en demande qu'en défense, pour la défense de ses intérêts, des intérêts collectifs de ses Adhérents et de ses Membres ainsi que des principes et programmes éducatifs qu'elle promeut.

1. RESSOURCES DE L'EXERCICE

Les ressources de l'exercice sont constituées des dons manuels perçus auprès du public pour 435 070 euros. Elles sont inscrites au compte de résultat figurant à la page 5 dans la rubrique PRODUITS D'EXPLOITATION sur la ligne « Dons manuels ».

2. EMPLOIS DE L'EXERCICE

2.1. MISSION SOCIALES

- Actions réalisées par l'organisme : 463 577 euros

A partir du compte de résultat, ce montant a été défini de la façon suivante :

❖ **Autres achats et charges externes : 242 746 euros**

Les autres achats et charges externes ici présentés, ont soit été retenus dans leur globalité dès lors qu'ils sont directement affectés à des missions sociales.

Tel est le cas pour les comptes suivants :

61561000	ROUTAGE EMAIL	14 477
61701000	FORMATIONS CONFERENCES ET COLLOQUES	6 490
62311000	RELATIONS PRESSES	21 080
62365000	FRAIS DE PUBLICATION	3 126
62370000	PUBLICATIONS	4 157
61100000	SOUS-TRAITANCE AUTRES	33 741
61100100	SOUS-TRAITANCE CAMPAGNE WEB	84 032
TOTAL		167 103

Pour certaines charges externes dont des dépenses de communication communément nommées « PRINT », ce sont 90 % de la charge qui ont été retenus. Les comptes concernés sont les suivants :

61110000	PRESTATIONS TOPDATA	13 471
61350000	LOCATIONS FICHIERS (non lucratif)	
62362000	FRAIS ROUTAGE	311
62363000	FRAIS IMPRESSIONS	19 172
62364000	FRAIS ENVELOPPES	8 740
62610000	FRAIS DE TIMBRES	33 949
TOTAL PRINT		75 643

❖ **Salaires et traitements : 162 068 euros**

❖ **Charges sociales : 57 080 euros**

❖ **Taxes assises sur les salaires : 1 683 euros**

Les dépenses de personnel ci-dessus ont été déterminées en retenant 87,60 % du montant total annuel de ces charges. Le taux de 87,60 % a été identifié en prenant 90 % du salaire brut de la Déléguée et 80 % des salaires bruts des salariés affectés à la réalisation des missions sociales. 12,40 % des charges de personnel ont été affectés en dépenses de fonctionnement.

2.2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS

- Frais d'appel à la générosité du public : 13 589 euros

Ce montant a été défini de la façon suivante :

❖ **Autres achats et charges externes : 13 589 euros**

Les autres achats et charges externes présentés ici ont été définis ainsi :

61561000	ROUTAGE EMAIL	762
61100100	SOUS-TRAITANCE CAMPAGNE WEB	4 423
TOTAL		5 185

61100200	SOUS-TRAITANCE CAMPAGNE PAPIER	1 497	
61110000	PRESTATIONS TOPDATA		
61350000	LOCATIONS FICHIERS (non lucratif)		
62362000	FRAIS ROUTAGE		35
62363000	FRAIS IMPRESSIONS		2 130
62364000	FRAIS ENVELOPPES		971
62610000	FRAIS DE TIMBRES		3 771
TOTAL PRINT		8 404	

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

3.1. Frais de fonctionnement : 102 676 euros

❖ **Autres achats, charges externes et charges d'exploitation : 71 413 euros**

Il s'agit des achats et des charges d'exploitation engagés pour le fonctionnement de l'association tels que les dépenses de loyers, de maintenances, d'entretiens, d'honoraires, d'assurance, dotation aux amortissements et provisions.

Les charges ici retenus ne correspondent pas en totalité aux charges d'exploitation non prises en compte dans les rubriques précédentes (2.1. et 2.2.). En effet, le montant de 71 413 euros a été défini par la différence entre les charges d'exploitation non affectés aux missions sociales et au frais de recherche de fonds et les autres produits de l'association, c'est-à-dire tous les produits autres que les dons.

- ❖ **Salaires et traitements : 22 944 euros**
- ❖ **Charges sociales : 8 081 euros**
- ❖ **Taxes assises sur les salaires : 238 euros**

Les dépenses de personnel ci-dessus, ont été déterminées en retenant 12,40 % du montant total annuel de ces charges. Le taux de 12,40 % a été calculé en prenant 10 % du salaire brut de la Déléguée Général et 20 % des salaires bruts des autres employés.